

#### SÉANCE ORDINAIRE 22 JANVIER 2018

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DE DEUX-MONTAGNES TENUE LE VINGT DEUXIÈME JOUR DU MOIS DE JANVIER DEUX MILLE DIX-HUIT SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR YVES LEGAULT, PRÉSIDENT. LA SÉANCE DÉBUTE À DIX-HUIT HEURES TRENTE.

#### Sont présents formant quorum:

Yves Legault, représentant de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, président Louis-Philippe Marineau, représentant de Saint-Joseph-du-Lac, vice-président Tony Victor, représentant de Pointe-Calumet

## Sont également présents :

Stéphane Giguère, secrétaire pour la Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes

Chantal Ladouceur, trésorière pour la Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes

#### OUVERTURE DE LA SÉANCE

Résolution RA 001-01-2018

#### 1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 22 JANVIER 2018

## Il est proposé par monsieur Louis-Philippe Marineau Appuyé de monsieur Tony Victor

Et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du 22 janvier 2018 du conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes.

## PROCÈS-VERBAL

Résolution RA 002-01-2018

# 2.1 <u>ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 NOVEMBRE 2017</u>

#### Il est proposé par monsieur Tony Victor Appuyé de monsieur Louis-Philippe Marineau

Et unanimement résolu d'adopter les procès-verbaux de la séance ordinaire du 20 novembre 2017 du conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes tels que rédigés. Les membres du conseil confirment avoir reçu une copie du procès-verbal.

### ADMINISTRATION

Résolution RA 003-01-2018

## 3.1 <u>DÉPÔT DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE JANVIER 2018</u>

## Il est proposé par monsieur Louis-Philippe Marineau Appuyé de monsieur Tony Victor

Et unanimement résolu d'autoriser le paiement des comptes présentés sur la liste établie au 22-01-2018 au montant de 60 273.93 \$. La liste des comptes à payer est jointe au procès-verbal pour en faire partie intégrante.



#### Résolution RA 004-01-2018

# 3.2 <u>APPROBATION ET AUTORISATION DE PAIEMENT DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2018</u>

## Il est proposé par monsieur Tony Victor Appuyé de monsieur Louis-Philippe Marineau

Et unanimement résolu d'approuver la liste des dépenses incompressibles pour l'exercice financier 2018 et d'en autoriser le paiement aux fonds d'administration comme suit :

Poste GL	Fournisseurs	Montant budgété
02-415-00-414	Frais d'administration	12 390 \$
02-921-00-85x	Règlements d'emprunt Intérêt	61 395 \$
03-210-00-00x	Capital	361 951 \$

#### Résolution RA 005-01-2018

## 3.3 AFFECTATION DU SURPLUS ACCUMULÉ À L'EXERCICE FINANCIER 2018

CONSIDÉRANT QU' il ne doit y avoir aucun déficit ou excédent dans

l'opération de la Régie d'assainissement des eaux

de Deux-Montagnes;

**CONSIDÉRANT QUE** le surplus accumulé de la Régie d'assainissement

des eaux de Deux-Montagnes était de 11 267 \$ au

31 décembre 2016;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Louis-Philippe Marineau Appuyé de monsieur Tony Victor

Et unanimement résolu d'affecter à l'exercice de fonctionnement 2018, un surplus de 11 267 \$ provenant du surplus accumulé.

#### PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent s'exprimer a été tenue conformément à la Loi.

## LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution RA 006-01-2018

## 6.1 <u>LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 22 JANVIER 2018</u>

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par monsieur Tony Victor Appuyé de monsieur Louis-Philippe Marineau

Et unanimement résolu que la séance du conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes soit levée. Il est 19h55.

YVES LEGAULT	STÉPHANE GIGUÈRE
PRÉSIDENT	SECRÉTAIRE